

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU TROIS FEVRIER DEUX MILLE DIX SEPT

L'AN DEUX MIL DIX SEPT

Le 03 février

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Stéfania FLORY, Laurence MEUNIER, Sophie MONTAGNIER, Murielle PERRIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine, ROCHE, Renée TORRES, Emilie SOLLIER, et Messieurs, Eric BESSENAY, Patrick BOUVET, Jean-Marc CHAPPAZ, Jean-Claude CORBIN, Gérard CROYET, Jean-Luc DUVILLARD, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOU, Bernard GUY, Jacques MEILHON, Eric PRADAT, Hugues JEANTET, Mario SCARNA.

Pouvoirs : Jacques FORAT donne pouvoir à Bernard ROMIER, Sylvie JERDON donne pouvoir à Jean-Claude CORBIN, Chantal VARAGNAT donne pouvoir à Hugues JEANTET.

Absent excusé : Christian JULLIEN,

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BOUVET

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 25

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 3

CONVOCATION EN DATE : 27 janvier 2017

DATE D'AFFICHAGE : 13 février 2017

OBJET : Affectation des résultats 2016-----N°2017/15

Vu les articles L 2311-5 et R 2311-11 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Vu l'adoption du compte administratif de l'exercice 2016,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif, conformément au compte de gestion, fait apparaître:

- **Un excédent de fonctionnement** de clôture cumulé de : 1 107 056.51 €
- **Un excédent d'investissement** de clôture cumulé de : 622 389.28 €

Je vous propose d'affecter au compte :

- 1068-ONA-01 Excédent de fonctionnement capitalisé : 807 056.51 €
- 002-ONA-01 Excédent de fonctionnement reporté : 300 000.00 €
- 001-ONA-01 Excédent d'investissement reporté : 622 389.28 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

27 VOIX	POUR
1 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER, le Maire

